



## **Direction de la Voirie et des Déplacements**

**2024 DVD 52** Plan Vélo et Budget Participatif. Subventions de fonctionnement et d'investissement à 20 associations (montants 277 000€ en fonctionnement et 177 500 € en investissement) et conventions associées

### **PROJET DE DELIBERATION**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mes chers collègues,

Le Plan Vélo 2021-2026, présenté en séance du Conseil de Paris de novembre 2021, vise à faire de Paris une ville 100% cyclable. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de réaliser des aménagements permettant de se déplacer partout et en toute sécurité, avec un maillage continu, y compris à l'échelle métropolitaine. L'accompagnement de la pratique et le développement de services pour les cyclistes font partie intégrante de la politique cyclable municipale. En effet, l'apprentissage doit être possible pour ceux qui ne savent pas faire du vélo ou ont besoin d'accompagnement pour pratiquer en milieu urbain dense, en bénéficiant de séances de vélo-écoles. Il s'agit également d'offrir la possibilité d'acquérir des notions de mécaniques leur permettant d'être autonomes, à moindre frais, dans leurs déplacements. C'est un des axes forts du Plan Vélo que de développer cette « culture vélo » sur tout le territoire parisien et pour tous les publics.

Il vous est aujourd'hui proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement et d'investissement à 20 associations parisiennes mobilisées autour de l'apprentissage du vélo, de la réparation et de l'entretien des cycles en autonomie, et plus globalement, autour de la promotion et de l'aide à l'utilisation du vélo en ville. Ces associations participent toutes aux objectifs du Plan Vélo, en encourageant par leurs actions quotidiennes la pratique et l'autonomie des cyclistes dans leurs déplacements. Leurs projets répondent également au projet « Faciliter les déplacements à vélo » voté dans le cadre du Budget Participatif.

La dynamique associative vélo à Paris est particulièrement importante : des projets se pérennisent et d'autres nouveaux se structurent chaque année, les ateliers d'autoréparation sont plébiscités, les vélo-écoles répondent à un besoin grandissant et les projets se diversifient pour toucher des publics spécifiques aujourd'hui encore éloignés de la pratique (en particulier les femmes, les seniors, les personnes en situation de handicap et les étudiants). Une attention particulière est portée aux Quartiers Politique de la Ville (QPV), puisque 65% des structures

dont les projets vous sont présentés aujourd'hui inscrivent leurs actions dans ces territoires.

### **3S – Séjour Sportif et Solidaire (17<sup>e</sup>)**

Séjour Sportif et Solidaire - 3S, située en QPV dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, est une association qui a pour but de contribuer à la promotion active du sport responsable et au développement du sport « zéro déchet ». L'association propose des permanences d'autoréparation et des stages d'initiation pour encourager notamment la découverte du métier de réparateur cycle et la remobilisation des publics, en particulier les jeunes, en leur permettant d'acquérir des compétences techniques. Les stages de vélo-écoles permettent l'apprentissage et/ou la remise à niveau de la pratique du vélo, en permettant une socialisation autour d'un groupe de bénéficiaires, qui s'entraident et créent du lien. Pour la première fois cette année, elle propose également une Bourse aux vélos dans le 17<sup>e</sup>.

Montant de la subvention proposée : 5 000 € en fonctionnement

### **Animation Insertion Culture et Vélo (AICV)**

Implantée dans le 19<sup>e</sup> arrondissement depuis 1995, l'association est l'une des premières vélo-écoles de Paris, à destination des adultes et des enfants. Dans le cadre du développement de ses activités, en partie en QPV, et face à une demande croissante, l'association souhaite poursuivre ces programmes de formations et d'apprentissage, articulés autour de trois modules : l'initiation, le perfectionnement et la circulation en ville, ce fonctionnement permettant à chacun de débiter les séances correspondant à son niveau et de progresser à son rythme. Des formations pour apprendre à réparer son vélo sont également prévues. L'association souhaite également renforcer son équipement.

Montant des subventions proposées : 27 000 € en fonctionnement et 19 000€ en investissement

### **ANAIIS - Association d'action et d'insertion sociale**

ANAIIS est une fondation reconnue d'utilité publique en octobre 2019. Elle a pour but de favoriser le développement personnel, l'épanouissement intellectuel et physique, l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap ou de dépendance (enfants, adultes, personnes âgées) et de les accompagner tout au long de leur vie. Le projet « À ton sport, À ta santé ! » et l'événement lié « À ton tour » reviennent en 2024, avec ces sportifs en situation de handicap « lambda » qui souhaitent valoriser leurs performances afin de donner envie à chacun d'oser se lancer dans une activité physique, de mieux faire connaître le sport adapté, et de modifier la perception que le grand public a des parasports. En donnant à voir des sportifs en situation de handicap tous niveaux confondus (et non plus uniquement via la haute performance), il s'agit de changer les regards. Pour certaines typologies de handicap, la pratique du vélo nécessite l'achat de matériels adaptés souvent très onéreux. Une subvention d'investissement permettra l'achat de vélos adaptés aux différentes typologies de public handicapé et de tout âge, qu'elle est amené à recevoir. Les vélos achetés sont destinés aux personnes en situation de handicap accompagnées par la

Fondation ANAIS (déficience intellectuelle, affection de la santé mentale, autisme et polyhandicap) enfants et adultes, de 7 à 70 ans.

Montant de la subvention proposée : 52 000 € en investissement

### **Cocyclette**

Créée en 2019, l'association a pour objet de promouvoir les mobilités actives afin de développer un environnement urbain plus agréable et respectueux de la planète. Elle sensibilise les citoyen.ne.s, les entreprises, les collectivités, et tout autre organisme à l'importance du mode de déplacement choisi et aux bénéfices des mobilités actives comme outil de reconquête de l'environnement urbain. Ainsi, elle les incite à transformer leurs habitudes de mobilité du quotidien vers des mobilités actives et à donner envie au plus grand nombre d'envisager de prendre un vélo pour se déplacer au quotidien grâce à des activités ludiques et pratiques. En 2024, des animations ludiques permettront aux participants à la fois de (re)découvrir Paris sous un nouvel angle, de faire du lien avec les lieux engagés partenaires des sorties, d'appréhender la ville à vélo sereinement, de partager des conseils pratiques pour rouler en sécurité et orienter vers les autres activités de Cocyclette (remise en selle) ou d'autres associations vélo. L'association poursuit également l'organisation du Festi Cocyclette au printemps: une grande journée pour fédérer l'écosystème vélo et inviter de nouvelles personnes à découvrir le vélo urbain autour de stands, conférences et animations.

Montant de la subvention proposée : 5 500 € en fonctionnement

### **Comité Départemental de Cyclotourisme de Paris - Codep 75**

Le Codep75 a pour but de promouvoir la pratique du cyclotourisme pour tous, sous toutes ses formes et sur tous les terrains. Dans le cadre de ses activités, l'association a pour projet d'ouvrir une Vélo École inclusive dans le Bois de Vincennes ouvert à tous les publics. L'association veut proposer des activités en fonction des publics, avec notamment l'apprentissage du vélo, de la sécurité, de la mobilité et de la circulation en ville, la remise en selle d'adultes, des balades urbaines, la maîtrise du VAE, la maîtrise du tricycle, et des cours de mécanique vélo. Pour mener à bien ses activités, elle souhaite se doter de vélos et de vélos adaptés.

Montant de la subvention proposée : 11 000€ en investissement

### **Cycl'Avenir**

Créé en 2020, l'association a pour objectif de favoriser la création de liens sociaux entre un public de bénévoles locaux et des publics fragilisés en les réunissant autour d'activités à vélo. Elle œuvre pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes fragilisées notamment via le vélo. Cylc'Avenir souhaite mettre en place des séances d'apprentissage du vélo auprès de femmes en situation de précarité (en situation d'exil ou passées par la rue par exemple) qui sont encore trop éloignées de la pratique (peur d'apprendre, interdits socio-culturels, ...). L'association propose des événements destinés aux famille pour travailler le lien de parentalité par le biais du vélo et visant à réduire les inégalités de genre par le biais du vélo. Elle anime également un atelier de mécanique social et solidaire au centre de Paris.

Montant de la subvention proposée : 8 500 € en fonctionnement

### **Cyclocube (5<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, et 16<sup>e</sup>)**

Cyclocube est une association qui accompagne les citoyens pour un usage du vélo quotidien au travers de différentes actions. Son but est d'aider les participants à acquérir une autonomie dans l'usage et l'entretien de leur vélo grâce à des ateliers d'autoréparation, des animations de rue, et l'apprentissage de la mobilité dans un espace public en organisant des balades urbaines. Cyclocube sollicite une subvention de fonctionnement pour développer, en plus de continuer à animer ses ateliers d'autoréparations au plus proches des habitants, des animations vélos en partenariats avec des bibliothèques et médiathèques et avec la Maison Sport et Santé du 15<sup>e</sup>

Montant de la subvention proposée : 10 400 € en fonctionnement

### **Développement Animation Vélo Solidaire (DAVS) – Vélo-École Paris Sud (13<sup>e</sup>,14<sup>e</sup>)**

L'association DAVS anime depuis juillet 2016 la Vélo-école Paris Sud. Depuis 2022, elle propose un atelier d'autoréparation au 1, rue Péan dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, en QPV. Elle accueille et accompagne des publics spécifiques qui, pour des raisons sociales et/ou culturelles, se trouvent éloignés de ce mode de déplacement. DAVS souhaite poursuivre ses séances d'apprentissage, particulièrement sollicitées, et développer des ateliers de découverte de la mécanique dans les QPV du 13<sup>ème</sup>. La subvention de fonctionnement lui permettra de pérenniser et développer les projets et les activités proposées par sa vélo-école et son atelier. La subvention d'équipement lui permettra d'acheter notamment des vélos supplémentaires pour mener à bien les cours.

Montant des subventions proposées : 21 000 € en fonctionnement et 5 000€ en investissement

### **Études et Chantiers – Solicycle (4<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>)**

Association d'éducation populaire de l'Économie Sociale et Solidaire, la structure anime 7 ateliers vélo solidaires SoliCycle en région francilienne, dont 3 à Paris : sur les Rives de Seine et dans des QPV du 14<sup>e</sup> et du 18<sup>e</sup>. Pour renforcer le lien social dans les quartiers et permettre l'autonomisation des usagers dans leur pratique du vélo, notamment dans les QPV, l'association souhaite porter différents projets en 2024 : renforcement de la vélo école pour adultes et envers des publics spécifiques, poursuite des permanences d'autoréparation fixes, projet « un vélo pour 10 ans » pour permettre à des enfants issus de familles modestes de bénéficier d'un vélo d'occasion offert qu'ils apprennent à manœuvrer et à réparer, proposer des animations familiales sur des sites de festivités des JOP, . La subvention d'équipement permettra de renouvellement ses équipements, d'alimenter la flotte de vélos et de mener des travaux d'aménagement dans leur local de la Porte de Vanves qui doit être adapté.

Montant des subventions proposées : 30 000 € en fonctionnement et 43 000€ en investissement

### **La Cyclofficine (20<sup>e</sup>)**

La Cyclofficine de Paris est une association basée en QPV du 20<sup>e</sup> arrondissement, qui propose des ateliers d'autoréparation dont le principal objectif est de sensibiliser les citoyen.ne.s à l'usage quotidien du vélo en les accompagnant à la réparation et l'entretien de leur vélo dans une logique de sensibilisation au réemploi. Elle organise aussi de nombreux ateliers hors les murs, des permanences d'autoréparation et une filière de réemploi de vélo et pièces détachées qu'elle utilise pour toutes ses animations et ateliers. Pour l'année 2024, l'association sollicite une subvention de fonctionnement pour poursuivre ses permanences et ses différentes actions. Elle mènera notamment beaucoup d'actions en directions des jeunes, dont les ateliers « Petit.es Mécano.es » adaptés aux enfants et aux adolescents.

Montant de la subvention proposée : 22 000€ en fonctionnement

### **La Petite Rockette – la Cyclette (12<sup>e</sup>)**

L'association La Petite Rockette a pour objectif de participer au développement d'une culture vélo accessible à tous publics, adultes comme enfants, en promouvant la bicyclette comme mode de déplacement, de favoriser le réemploi et l'apprentissage de l'autonomie à vélo. Ancré à la frontière du quartier Fontaine-au-Roi, son local, « la Cyclette », est un espace d'accueil et d'animation polyvalent, ouvert aux habitant.e.s sur le temps des permanences mécaniques mais aussi pour la tenue ponctuelle d'ateliers multi-techniques. En 2024, l'association souhaite multiplier les séances d'apprentissage via sa vélo école et les permanences d'autoréparation. Elle poursuit également la collecte et la revalorisation de vélos usagés.

Montant de la subvention proposée : 28 000 € en fonctionnement

### **Le Petit Biclou (13<sup>e</sup>)**

L'association le Petit Biclou, basée dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, a pour objectif de créer et de promouvoir une dynamique autour de l'utilisation du vélo dans le QPV Kellermann, et de faire acquérir à chacun.e la compétence et l'habitude de réparer son vélo, avec l'aide de bénévoles. L'association souhaite poursuivre les permanences de son atelier d'autoréparation et multiplier les ateliers hors les murs, en partenariat avec les bailleurs sociaux, les centres sociaux et les autres partenaires du quartier, pour aller au plus proche des habitants.

Montant de la subvention proposée : 10 000 € en fonctionnement

### **Mieux se Déplacer à Bicyclette (MDB)**

Créée en 1974, Mieux se déplacer à Bicyclette est la première association cycliste créée en Ile-de-France. Elle a pour but de faire prendre conscience de l'intérêt de l'usage de la bicyclette, pour les déplacements comme pour le loisir. L'association a, à l'égard des cyclistes ainsi que des non-cyclistes, un rôle d'éducation et de conseil dans divers domaines liés au vélo, notamment la sécurité et la prévention des accidents, la recherche et préconisation des meilleurs équipements et aménagements, la mécanique du vélo, l'assistance juridique, etc. Pour l'année 2024, MDB souhaite poursuivre ses nombreux projets : accueil des cyclistes à la Maison du vélo ; bourses aux vélos ; marquage Bicycode et conseils pour lutter

contre le vol ; animations pour favoriser la pratique auprès des adultes ; sensibilisation aux enjeux de sécurité routière en partenariat avec la Ville de Paris et la Préfecture de Police; etc.

Montant des subventions proposées : 28 000 € en fonctionnement et 7 000 € en investissement

### **Association ODA Vélo Club**

L'Association Œuvres d'Avenir (ODA) est composée de plusieurs établissements et services dont l'institut médico-social d'éducation sensorielle (IDES), qui accueille de jeunes déficients visuels. L'association, soucieuse de renforcer l'autonomie des personnes en situation de handicap physiques et moteurs, souhaite poursuivre ses actions. Elle mettra à disposition des vélos adaptés et organisera des séances d'apprentissage pour permettre aux personnes en situation de handicaps d'acquérir une autonomie dans leurs déplacements quotidiens. L'association souhaite s'équiper en vélos adaptés pour répondre aux besoins de différents profils de personnes en situation de handicaps.

Montant de la subvention proposée : 22 000€ en investissement

### **Paillettes et Cambouis (10<sup>e</sup>)**

Paillettes et Cambouis est une association créée en 2020 qui œuvre pour promouvoir la pratique du vélo et la fête comme outils de conscientisation et d'émancipation. À travers des méthodes d'éducation populaire pour sensibiliser à la transition écologique et à la promotion de la réparation et du réemploi, elle milite plus généralement pour une société inclusive, écologique, solidaire et participative. L'association prévoit en 2024 de poursuivre des activités de vélo-école, ses ateliers d'apprentissage de la mécanique du vélo en particulier pour les jeunes et ses ateliers d'autoréparation.

Montant des subventions proposées : 11 100€ en fonctionnement

### **Paris Université Club**

L'association Paris Université Club – Cité internationale universitaire de Paris, créée en 1906, porte en 2024 des projets visant à promouvoir la mobilité durable en contribuant à rendre le vélo accessible à tous et assurer l'autonomie et la sécurité des participants en renforçant leurs bases en matière d'apprentissage du vélo. L'association souhaite mettre en place 3 types d'activités : des sessions de vélo-école / apprentissage du vélo adaptées à tous les niveaux, des séances hebdomadaires de remise en selle et des ateliers d'autoréparation. L'association sollicite un soutien en fonctionnement et en investissement pour acheter une remorque, des vélos et un tricycle.

Montant des subventions proposées : 2 000 € en fonctionnement et 12 500€ en investissement.

### **Régie de Quartier du 19<sup>e</sup> (19<sup>e</sup>)**

La Régie de Quartier du 19<sup>e</sup> a démarré en 2020 un projet de vélo école pour des femmes adultes. Cette collaboration avec le Centre Social et Culturel Rosa Parks permet à des femmes n'ayant jamais fait de vélo ou voulant reprendre le

guidon de bénéficiaire de séances de vélo écoles, y compris avec des séances enfants – parents.

Montant de la subvention proposée : 2 000 € en fonctionnement

### **RéPAR, réseau des ateliers d'auto réparation solidaires**

Le RéPAR est un réseau d'associations qui fédère les ateliers d'autoréparations parisiens, avec pour but de promouvoir et valoriser leurs activités, de mutualiser les moyens de plusieurs associations et de favoriser l'échange de connaissances. Elle aide à la création et au développement de nouvelles associations, dans une logique non-concurrentielle, dans le but de favoriser un maillage territorial intelligent et respectueux des activités de chacun. L'association agit prioritairement dans les QPV. En 2024, l'association sollicite le soutien de la Ville pour poursuivre ses actions et assurer la coordination, le développement et le déploiement de projets d'ampleur pour la promotion de la culture vélo et la vélonomie à l'échelle parisienne. Elle porte par ailleurs le projet Diplôme à destination des étudiants, pour les inciter à utiliser le vélo pour leurs trajets quotidiens. Le projet repose sur un ensemble d'actions sur les lieux d'études et les lieux de vie afin de faire émerger de nouvelles initiatives étudiantes. L'association organisera également un événement culture vélo comme des bourses aux vélos.

Montant de la subvention proposée : 60 000 € en fonctionnement

### **Rosa- Parks Paris (18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup>)**

L'association Rosa Parks Paris anime et gère le centre social et culturel situé porte d'Aubervilliers dans le 19<sup>e</sup> arrondissement en QPV. Elle souhaite continuer à développer son action visant à contribuer à l'émancipation des femmes par l'apprentissage du vélo et à l'équité de genre dans l'occupation de l'espace public cycliste. Aujourd'hui, le centre social doit faire face aux fortes demandes de nombreuses femmes le fréquentant. En partenariat avec l'association de la Régie de Quartier du 19<sup>e</sup>, l'association a développé une vélo école pour permettre aux bénéficiaires d'apprendre à faire du vélo lors d'ateliers. Des sorties sont organisées pour acquérir de l'assurance nécessaire à la bonne pratique du vélo en ville et pour valoriser le quartier.

Montant de la subvention proposée : 2 000 € en fonctionnement

### **Vélo École du 20<sup>e</sup> (20<sup>e</sup>)**

L'association Vélo École du 20<sup>e</sup> a pour but la promotion du vélo comme mode de déplacement et de loisir, comme outil d'émancipation et comme facteur de réduction de la pollution urbaine. Ses objectifs visent à favoriser l'activité physique des citoyens et à permettre l'acquisition de compétences en matière de pratique cycliste et de sécurité routière. L'association propose au sein de la vélo-école du 20<sup>e</sup> des cours pour adultes, ces derniers ont lieu dans les QPV du 20<sup>e</sup> et où la demande est grandissante. L'association sollicite un soutien en fonctionnement et en investissement pour entretenir sa flotte de vélos et acquérir des vélos supplémentaires.

Montant des subventions proposées : 4 500 € en fonctionnement et 6 000€ en investissement.

Ces subventions sont nécessaires pour mener à bien toutes les actions visant à atteindre les objectifs du plan vélo 2021-2026 et du Budget Participatif.

Je vous demande de m'autoriser à signer les conventions correspondantes avec ces 20 associations et de leur attribuer des subventions d'un montant total de 277 000 euros en fonctionnement et 177 500 euros en investissement.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2024 DVD 52 Plan Vélo et Budget Participatif. Subventions de fonctionnement et d'investissement à 20 associations (montants 277 000€ en fonctionnement et 177 500 € en investissement) et conventions associées

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 au 28 juin 2024 par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec les associations 3S – Séjour Sportif Solidaire ; Animation, Insertion, Culture et Vélo ; Association d'Action d'Insertion Sociale (AN AIS) ; Cocyclette ; Comité Départemental de Cyclotourisme de Paris - Codep 75 ; Cycl'Avenir ; Cyclocube ; Développement Animation Vélo Solidaire ; Études et Chantiers Solicycle; La Cyclofficine ; La Petite Rockette ; Le Petit Biclou ; Mieux se Déplacer à Bicyclette ; Association ODA Vélo Club ; Paillettes et Cambouis ; Paris Université Club ; Régie de Quartier du 19e ; RéPAR ; Rosa-Parks Paris et Vélo École du 20eme des conventions leur attribuant des subventions de fonctionnement et d'investissement pour promouvoir la culture et la pratique du vélo ;

Vu l'avis du conseil de Paris Centre en date du ;

Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 7e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 15e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 16e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par Monsieur David BELLIARD au nom de la 3<sup>e</sup> Commission,

Sur le rapport présenté par Madame Anouch TORANIAN au nom de la 7<sup>e</sup> Commission,

### Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association 3S – Séjour Sportif Solidaire (n° SIMPA : 188896 / n° dossiers : 2024\_05879 ; 2024\_04353 ; 2024\_09055 ; 2024\_10201) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 5 000 euros. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Animation, Insertion, Culture et Vélo (n° SIMPA : 567 / n° dossier : 2024\_09035 et 2024\_08983) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 27 000 euros et une convention lui attribuant une subvention d'investissement de 19 000 euros. Les textes de ces conventions sont joints à la présente délibération.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Association d'Action d'Interaction Sociale ANAIS (n° SIMPA : 202427 / n° dossier : 2024\_10157) une convention lui attribuant une subvention d'investissement de 52 000 euros. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Cocyclette (n° SIMPA : 193441 / n° dossiers : 2024\_07339, 2024\_01914, 2024\_10237) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 5 500 euros. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 5 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Comité Départemental de Cyclotourisme de Paris - Codep 75 (n° SIMPA : 16903 / n° dossier : 2024\_09064) une convention lui attribuant une subvention d'investissement de 11 000 euros. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 6 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Cycl'Avenir (n° SIMPA : 197283 / n° dossiers : 2024\_07204 et 2024\_10247) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 8 500 euros. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 7 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Cyclocube (n° SIMPA : 197345 / n° dossier : 2024\_07205) une convention lui

attribuant une subvention de fonctionnement de 10 400 euros. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 8 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Développement Animation Vélo Solidaire (n° SIMPA : 183918 / n° dossier : 2024\_08968 et 2024\_08985) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 21 000 euros et une convention lui attribuant une subvention d'investissement de 5 000 euros. Les textes de ces conventions sont joints à la présente délibération.

Article 9 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Études et Chantiers Solicycle (n° SIMPA : 111181/ n° dossier : 2024\_07385, 2024\_07386, 2024\_10238, 2024\_10239, 2024\_10240, 2024\_10241) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 30 000 euros et une convention lui attribuant subvention d'investissement de 43 000 euros. Les textes de ces conventions sont joints à la présente délibération.

Article 10 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association La Cyclofficine (n° SIMPA : 55983/ n° dossiers : 2024\_09183 et 2024\_10203) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 22 000 euros. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 11 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association La Petite Rockette (n° SIMPA : 59841/ n° dossier : 2024\_07633) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 28 000 euros. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 12 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Le Petit Biclou (n° SIMPA : 194122 / n° dossiers 2024\_04158, 2024\_10248) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 10 000 euros. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 13 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Mieux se Déplacer à Bicyclette (n° SIMPA : 13845/ n° dossiers : 2024\_06483, 2024\_09061) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 28 000 euros et une convention lui attribuant subvention d'investissement de 7 000 euros. Les textes de ces conventions sont joints à la présente délibération.

Article 14 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association ODA Vélo Club (n° SIMPA : 190898/ n° dossier : 2024\_07838) une convention lui attribuant une subvention d'investissement de 22 000 euros. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 15 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Paillettes et Cambouis (n° SIMPA : 196764 / n° dossier : 2024\_07853; 2024\_10242; 2024\_10243; 2024\_10246) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 11 100 euros. Les textes de ces conventions sont joints à la présente délibération.

Article 16 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Paris Université Club (n° SIMPA : 16598 / n° dossier : 2024\_09670 et 2024\_09671) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 2 000 euros et une convention lui attribuant subvention d'investissement de 12 500 euros. Les textes de ces conventions sont joints à la présente délibération.

Article 17 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Régie de Quartier du 19<sup>e</sup> (n° SIMPA : 11485/ n° dossier : 2024\_06039) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 2 000 euros. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 18 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association RéPAR (n° SIMPA : 192572/ n° dossiers : 2024\_09065, 2024\_09068) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 60 000 euros. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 19 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Rosa Parks Paris (n° SIMPA : 183499 / n° dossier : 2024\_07117) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 2 000 euros. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 20 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Vélo École du 20<sup>ème</sup> (n° SIMPA : 185949 / n° dossier : 2024\_07995 et 2024\_07996) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 4500 euros et une convention lui attribuant une subvention d'investissement de 6 000 euros. Les textes de ces conventions sont joints à la présente délibération.

Article 21 : La dépense correspondante sera imputée aux budgets de fonctionnement et d'investissement de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2024.